

Délégation aux Jeux Olympiques et Paralympiques

## **RAPPORT AU CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du 8 juin 2023

**OBJET : PARIS 2024 EN SEINE-SAINT-DENIS – PLAN DE MOBILISATION ET DISPOSITIFS D'HÉRITAGE – ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ SUR LA LIVRAISON DES JOP DE 2024 ET SUR LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE D'ACHAT DE BILLETTERIE.**

Mesdames, messieurs,

Ce rapport vise à apporter des éléments d'information et d'actualité sur la livraison des Jeux olympiques et paralympiques de 2024 en Seine-Saint-Denis, du point de vue de l'accompagnement engagé par le Département dans le but de construire un héritage durable des Jeux et de permettre une participation la plus directe possible des habitant·e·s.

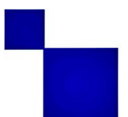
### **I-Plan de mobilisation et dispositifs héritage**

Conformément au plan de mobilisation approuvé en septembre 2021, le Département a engagé un certain nombre d'actions ou projets destinés à maximiser l'impact positif des jeux pour les habitant·e·s et le territoire. Ce rapport a pour objet de présenter les perspectives 2023 des principaux programmes dits d'héritage

#### **A. Des jeux pour renforcer l'impact du sport sur la vie des habitant·e·s**

##### **Activités physiques et sportives pour tou.te.s**

Les Jeux sont un formidable levier pour conforter la place du sport et ses bienfaits dans de nombreux aspects de la vie des habitant·e·s de Seine-Saint-Denis, au service de leur santé, de leur épanouissement, de leur insertion sociale et du vivre ensemble.



Le Département continue ainsi de déployer son dispositif innovant « **24 sites pour 2024** », opération lancée avec le CDOS à l'été 2020 après la crise du covid et qui a pris de l'ampleur progressivement : 24 animations sportives gratuites dans l'espace public proposées en 2020, 45 en 2021 (+ de 4000 bénéficiaires), 59 en 2022 (dans une vingtaine de villes participantes, avec une centaine d'associations et 8000 bénéficiaires directs).

En 2023, l'objectif est de déployer 80 animations et de faire perdurer cette offre après les JOP, en continuant à proposer des activités sportives gratuites dans l'espace public, en s'appuyant notamment sur la participation du Conseil départemental au plan 5000 équipements de l'État, et en gardant les 3 critères fondamentaux du dispositif (prise en compte des enjeux de genre, d'inclusion et de convivialité).

Le projet « 24 sites » est financé à hauteur de 50 % par le Fonds de dotation de Paris 2024 (100 000 € sur un coût de 200 000 €) et mis en œuvre par le CDOS 93

Le Département a également renforcé **sa stratégie départementale en faveur du savoir nager grâce aux JOP**. En effet, en parallèle des constructions ou réhabilitations d'équipements aquatiques financés dans le cadre de la maquette Solideo, Paris 2024 porte depuis 2 ans une opération « tous nageurs » destinée à encourager l'apprentissage de la natation auprès des publics non nageurs pendant la période estivale, avec une priorité donnée aux enfants entre 4 et 12 ans et aux personnes en situation de handicap. L'objectif est de proposer l'acquisition d'un savoir nager sécuritaire pour lutter contre les noyades. En 2021, le programme a été expérimenté dans 4 communes de Seine-Saint-Denis (Villetaneuse, Clichy-sous-Bois, Sevran et Bagnolet), par le déploiement de 4 bassins mobiles qui ont accueilli 2 200 participant.e.s (1 800 enfants et 400 adultes). En 2022, 3 bassins mobiles ont été déployés en Seine-Saint-Denis et des actions d'apprentissage ont été soutenues dans 17 piscines, soit environ 1500 enfants touchés.

L'opération « tous nageurs » est financée sur l'axe 3 du fond de dotation de Paris 2024 et par l'ANS. En 2023, le Département a inscrit une surdotation de 98 000 € à son budget pour venir participer à cette opération qui bénéficie aux collectivités de Seine-Saint-Denis, qu'elles soient des communes ou des établissements publics territoriaux (EPT). Un rapport portant sur le versement de cette contribution à l'Agence nationale du sport (ANS) et sur les modalités du dispositif vous sera présenté prochainement.

Les « **Jeux des petits** » dans les crèches et les structures de l'Aide sociale à l'Enfance prennent également de l'ampleur en 2023. Afin de promouvoir l'activité physique auprès des professionnel.le.s et structures de l'ASE et de la petite enfance, ont été créées des malles olympiques, qui circulent toute l'année au sein des établissements accueillant des usagers de la petite enfance, afin d'encourager l'activité physique dès le plus jeune âge. Le nombre de malles olympiques en circulation dans les structures du territoire est en augmentation tant elles sont plébiscitées.

Le Département a également mis en place un appel à projets « Jeux des petits / Seine-Saint-Denis en mouvement » qui vise à développer des projets en lien avec les JOP dans les structures d'accueil des enfants de la Seine-Saint-Denis : crèches, PMI, ASE. 25 projets ont été présentés en 2022, 40 en 2023 qui vont concerner plus de 1100 enfants. Les projets, construits par des professionnels de ces structures, sont tous pluridisciplinaires, ancrés sur un territoire (partenariat entre plusieurs structures) et impliquent les parents dans leur conception et leur mise en œuvre. Il s'agit de projets de motricité, d'olympiades au sein de crèches ou de structures d'accueil de jour, de découverte d'activités sportives olympiques pour les tout-petits et même d'actions de sport-santé partagées entre les équipes de professionnel.le.s et les familles.

Sport et inclusion

Le Département s'est engagé, avec le soutien de l'écosystème paralympique français, dans une stratégie de développement et de maillage para sportif du territoire, qui a fait l'objet d'un vote en séance le 10 mars dernier.

En début d'année 2023, cette stratégie poursuit sa mise en œuvre, en s'appuyant notamment sur les leviers suivants :

- **le développement de l'offre para sportive dans les clubs, les établissements sociaux et médico-sociaux et les collèges du territoire grâce à des actions de formation, de mise en réseau, et d'accompagnement renforcé ;**
- **le soutien à l'ouverture des écoles multi sports adaptés.**

Ce dernier dispositif est particulièrement exemplaire du travail fin de maillage territorial mené par le Département avec les acteurs.rices du monde parasportif et les établissements sociaux et médico-sociaux. Les écoles multi-sports adaptées accueillent dorénavant 90 enfants en situation de handicap mental du territoire et des échanges sont en cours avec de nouvelles villes (Bobigny, Drancy, Bagnolet, Montreuil). L'objectif est de soutenir 10 écoles sur le territoire pour permettre aux enfants de trouver une offre sportive adaptée au plus proche de chez eux. Ce projet intègre également des étudiants de de la filière STAPS de Paris 13, dans un objectif de formation aux activités sportives adaptées, sur le terrain.

Le projet est financé à hauteur de 43 % par le Fonds de dotation de Paris 2024 (30 000 € sur un coût de 70 000 €).

## **B. Des jeux pour augmenter les opportunités de réussite des habitant-e.s**

### Opportunités économiques et d'emploi

- **En matière de retombées économiques locales, la Fabrique des Jeux/ ateliers retombées économiques joue un rôle structurant pour faciliter l'accès des acteurs économiques aux marchés des Jeux.** Elle permet, en fédérant différents acteurs (ESS2024, la Chambre de commerce et d'industrie (CCI), la Chambre de métiers et de l'artisanat (CMA), Insert Eco93 et le Département) d'informer et d'accompagner les acteurs.rices économiques locaux, et en particulier les entreprises de l'ESS et les TPE-PME, à répondre aux marchés des JOP. Les ateliers « retombées économiques » servent ainsi à partager les informations sur les marchés JOP (webinaire mensuel), à se former sur la réponse aux marchés publics (ateliers de formation à la commande publique à partir du 14 mars), à créer des échanges voire des groupements entre acteurs économiques.

Le 19 janvier 2023, la Fabrique a organisé **un événement rassemblant plus de 250 participant-e.s** et plus particulièrement des entreprises de Seine-Saint-Denis qui pourraient intervenir en sous-traitance, en présence de 6 partenaires commerciaux des JOP (notamment Sodexo, Orange, Enedis, Randstadt...). Un prochain atelier de la Fabrique est prévu pour les marchés infructueux et les marchés restants.

A date, ce sont 241 entreprises du territoire qui sont engagées dans l'organisation des Jeux Olympiques et Paralympiques pour 324 marchés attribués en Seine-Saint-Denis. Une entreprise pouvant remporter plusieurs marchés.

- **En matière d'emploi, la [Charte en faveur de l'emploi et du développement territorial](#), qui s'applique à l'ensemble des porteurs de projets et aux maîtres d'ouvrage publics et privés contractant avec la SOLIDEO pour les opérations de construction liées à l'organisation des Jeux, prévoit que 10% des heures travaillées sont à réserver à**

**l'insertion professionnelle (personnes éloignées de l'emploi, alternants ou résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville). En avril 2023, 2748 personnes sont bénéficiaires des clauses sociales en France dont 1298 sont des séquano-dionysiens.**

Ces bons résultats sont aussi le fruit d'une coordination départementale destinée à répondre de manière proactive aux besoins de recrutement des entreprises du BTP, en mobilisant tous les acteurs de l'emploi du territoire. Cette coordination intitulée « EMPLOI JOP 93 » animée par le Département et l'État, le Pôle emploi et les EPT a été mise en place autour d'un référent unique pour les entreprises sur chaque chantier, constitué d'un binôme facilitateur/pôle emploi qui récolte les offres d'emplois et les diffuse aux partenaires emplois de tout le territoire. 682 emplois pour des séquano-dionysiens sur 780 offres traitées par ces mêmes binômes avaient été pourvus fin décembre 2022.

En janvier 2023, a également été mis en place un groupe opérationnel d'appui à Paris 2024 au niveau régional, pour dupliquer ce système et l'appliquer à la filière des services aux jeux (restauration, sécurité, logistique événementielle).

- Pour remobiliser vers l'emploi par le sport et les Jeux, le Département a également lancé l'appel à projets « Inser'Sport », destiné à soutenir les projets de remobilisation vers l'emploi par le sport, et qui a retenu 20 lauréats pour un montant global de 300 000 euros, cofinancé à hauteur de 50 % par le Fonds de dotation Impact 2024. Après la remise des trophées aux lauréats le 9 mars dernier, les premières actions de remobilisation ont démarré. Le dispositif se poursuivra en 2024, dans des modalités de co-financement en cours de construction avec l'État, les discussions devant aboutir à l'été 2023.

- **En matière de soutien à l'innovation autour des JOP**, le Département porte avec la ville de Paris et Paris 2024 le **dispositif « Talents 2024 »**, qui vise à susciter, accompagner et soutenir dans le cadre d'un appel à projets des initiatives innovantes (individuelles, associatives, ou entrepreneuriales) en lien avec les valeurs de l'olympisme et en provenance de porteurs âgés de 16 à 25 ans. Les projets soutenus concernent un large champ d'intervention (l'inclusion, l'environnement, le sport, la solidarité) et un grand éventail de solutions (application, création d'entreprises ou d'associations). Le Département a souhaité s'associer à l'édition 2022 en cofinanciant le dispositif à hauteur de 30 000 euros pour soutenir plus de projets en provenance de la Seine-Saint-Denis. Lors de la finale, 11 porteurs.euses de projets de Seine-Saint-Denis étaient présent.e.s. Parmi eux, 3 ont été choisis lauréats « Talents 2024 ». Un rapport portant sur la poursuite de la participation départementale au dispositif a été présenté à la Commission Permanente du 11 mai.

### Réussite éducative

Lors du renouvellement du Projet Éducatif Départemental, voté en novembre 2021, les JOP sont devenus un axe central de l'intervention départementale dans les collèges. La Semaine Olympique et Paralympique 2023, qui a eu lieu du 3 au 8 avril, et dont la thématique était le paralympisme, a été l'occasion de valoriser le dynamisme des établissements scolaires (151 projets recensés en Seine-Saint-Denis, c'est-à-dire quasiment la moitié des projets recensés sur toute l'académie de Créteil, plus de 40 collèges participants du Département) et des acteurs.rices du territoire (30 collèges du territoire ont participé par exemple à l'Intégrathlon de l'EPT Paris Terre d'Envol), largement soutenus par les dispositifs départementaux et la stratégie paralympique départementale.

L'appel à projet « **130 collèges et 130 pays** » lancé en février 2022 poursuit son déploiement : 35 collèges s'y sont inscrits en 2022, et l'objectif est de passer à 50 collèges à la fin du printemps (un appel à manifestation d'intérêt auprès des collèges étant en cours jusqu'au 12 mai) puis 75 collèges en fin d'année 2023 après un appel à manifestation

d'intérêt qui sera lancé à la rentrée de septembre. En parallèle, le Département a obtenu en janvier 2023 une accréditation Erasmus+ lui permettant d'organiser la mobilité dans un pays européen d'au moins 25 collèges, soit au moins 600 collégien·e·s, d'ici les Jeux de Paris 2024, pour leur permettre de mieux connaître la culture du pays qu'ils auront choisi dans le cadre du dispositif « 130 pays » et de se préparer à l'accueil des délégations étrangères.

En collaboration avec Paris 2024 et la ville de Paris, 17 classes issues de 11 collèges de la Seine-Saint-Denis (communes de La Courneuve, Le Raincy, Montreuil, Noisy-le-Grand, Sevran, Saint-Denis et Épinay-sur-Seine) participeront à une séance de « team building » au parc des sports de Marville le 7 juin prochain, puis à une **simulation de résolution de Trêve olympique le 12 juin**, après un temps de formation des enseignant·e·s et des temps de préparation des 100 élèves participant directement au projet. 7 élèves de la Seine-Saint-Denis, accompagné·e·s de 2 professeur·e·s et de membres de Paris 2024 participeront ensuite à un voyage de 3 jours à New York en novembre 2023 pour assister à l'adoption de la résolution de la Trêve Olympique.

Enfin, le Département est le premier partenaire européen des « Urban Youth Games », qui se tiennent pour la première fois en Belgique en mai 2024. Une délégation d'élèves du collège Jean-Baptiste Clément de Dugny ira représenter la France lors de ces **jeux sportifs de la jeunesse urbaine**. Le Département accueillera en retour ces jeux européens de la jeunesse urbaine, qui rassembleront 2500 collégien·ne·s de Belgique et de France au parc départemental des sports de Marville fin mai 2024.

## **II- Éléments d'actualité sur la livraison des Jeux**

### **A. Célébration**

Le Département met en œuvre une **programmation événementielle préfiguratrice des Jeux** : événement des J-500 jours, Bel été solidaire à prédominance olympique, proposition d'accueil de la Journée paralympique à l'automne... sont autant d'occasions de préparer les célébrations de l'été 2024.

Pour faire participer le plus grand nombre d'habitant·e·s du territoire à la fête populaire des Jeux Olympiques et Paralympiques, le Département déploie une stratégie de célébration selon deux axes :

- il entend appuyer la **mise en place des « Clubs 2024 »** afin d'aider les villes à faire rayonner l'olympisme sur l'ensemble du territoire départemental durant l'été 2024 et les accompagner pour mettre en place des lieux de célébration de proximité. Un rapport CP lançant un appel auprès des villes volontaires a été approuvé le 23 mars.
- Il opère en direct un site de célébration **départemental au parc Georges Valbon**, dont la scénographie et les premiers éléments de programmation seront connus à l'été 2023. Un marché de conception/production a été publié le 9 février, et sera notifié en juin. Le live site sera ouvert pendant 17 jours (14 jours pendant les jeux olympiques et 3 jours pendant les jeux paralympiques) et pourra accueillir 5000 personnes en simultané. Des activités sportives, culturelles, des démonstrations, des concerts et soirées exceptionnelles seront proposées gratuitement à un public large. Le Département prévoit également de déployer un programme de volontaires sur le live site pour accueillir le public. Le Département bénéficie d'un cofinancement de 500 000€ de Paris 2024 pour ce site de célébration.

### **B. Relais de la flamme**

Le relais de la flamme sera accueilli en Saint-Saint-Denis pendant 2 jours et demi: un jour et demi les 25 juillet et 26 juillet matin pour le relai de la flamme olympique, et le 27 août pour le relai de la flamme paralympique.

A ce stade, 21 villes sont concernées pour accueillir le relai de la flamme olympique, elles ont été choisies en fonction de plusieurs critères définis par Paris2024 et le Département: critère de rééquilibrage territorial par rapport aux villes hôtes qui accueillent déjà un site de compétition sur leur territoire, critère également des points d'intérêt -patrimonial, paysager, urbain, sportif- à valoriser en terme d'image de notre territoire.

Un premier copil s'est tenu le 24 avril avec les villes retenues pour le relai de la flamme olympique -liste qui reste à ce stade confidentielle- afin de les informer des grands principes d'organisation, notamment sur le volet sécurité, et de leur contribution attendue à l'accueil du relais dans leurs villes. Le dialogue est engagé avec ces villes pour ajuster au mieux le parcours, notamment à partir de repérages sur site. Dans un second temps va s'engager le même travail pour le relai de la flamme paralympique. Le Département souhaite retenir les villes qui ont un engagement particulier sur le champ du handicap et du parasport.

### **C. Epreuves sur route**

- Accueil des épreuves de para cyclisme et para marathon

Comme indiqué dans la stratégie paralympique approuvée en Assemblée du 10 mars, le Département accueillera les épreuves de para cyclisme et para marathon pendant les Jeux paralympiques. Les épreuves de para cyclisme sur route se dérouleront du 4 au 7 septembre 2024 et partiront de la ville de Clichy sous Bois. Les épreuves de para marathon se dérouleront le 8 septembre 2024 et partiront du parc Georges Valbon.

Les services du Département travaillent actuellement avec Paris 2024 sur le tracé de ces épreuves et sur les actions d'aménagement à entreprendre sur la voirie départementale pour accueillir ces épreuves.

### **D. Desserte des sites de compétition :**

Le Département prend part à une coordination assurée par la Préfecture de Seine-Saint-Denis, en lien avec la Préfecture de police, Paris 2024, les collectivités hôtes, et IDFM, sur la desserte des sites olympiques pour les spectateurs, la famille olympique et les services aux Jeux. Cette coordination porte également sur les enjeux de sécurité autour des différents sites. D'un point de vue opérationnel, le Département contribue à la desserte routière et cyclable, nécessitant des travaux sur son patrimoine routier.

Sur le premier sujet, celui du réseau des voies réservées olympiques, le Département a lancé une programmation de travaux évaluée à 4,1 millions d'euros permettant d'intégrer sur son patrimoine la réservation de voies pour la famille olympique et les services aux jeux (aménagement, signalétiques etc.). Il finalise actuellement les études correspondantes et est en attente que l'État valide par voie de décret le tracé final de ces voies et le coût associé. Le Département bénéficiera d'un financement à 100 % de l'État pour réaliser ces aménagements temporaires et définitifs sur son patrimoine, selon des modalités et un calendrier qui ne sont pas encore connus.

Le second sujet sur lequel le Département est particulièrement engagé est celui de la desserte cyclable des sites de compétition et de célébration de Paris 2024. L'État, en lien avec Paris 2024 et les collectivités, a défini un plan de desserte qui intègre également la question du stationnement. Dans ce cadre le Département a proposé de réaliser des

aménagement temporaires permettant de traiter certaines discontinuités sur les linéaires pour lesquels il finalise les études et démarre la concertation avec les villes concernées. Le financement de ces itinéraires cyclables est assuré par la Préfecture de Région Île-de-France dans le cadre d'une enveloppe nationale de 12 Millions d'euros, avec un taux de prise en charge de 50%. Le Département a déposé 8 projets pour un montant total de 3,6 millions d'euros d'interventions et l'État a validé dans le cadre d'une première vague, 1,3 millions d'euros de financement. Le Département entend également bénéficier d'un marché qui sera lancé à l'été par Paris 2024 au bénéfice des collectivités pour mettre en œuvre du stationnement temporaire, avec des opportunités de cofinancement de l'État et de la Métropole du Grand Paris. Plusieurs centaines de places pourraient alors être mises en œuvre au sein du parc Georges Valbon pour assurer la desserte du live site départemental pendant les JOP et être pérennisées au-delà des JOP.

Par ailleurs, les opérations de construction des ouvrages olympiques sous maîtrise d'ouvrage du Département se poursuivent, et seront livrées dans les temps.

- Piscine de Marville : livraison prévue en décembre 2023, en avance de phase par rapport à la date de livraison initiale
- Terrain de Rugby de Marville : livraison prévue début 2024
- Prisme : livraison au 1<sup>er</sup> avril 2024
- FRISD : livraison au 18 septembre 2023, travaux de plantation à l'automne, évènement festif au printemps 2024
- Terrain des Essences : le marché de renaturation a été attribué, les travaux de renaturation débuteront en juin 2023 pour une livraison partielle du projet de renaturation au printemps 2024 (végétalisation, entrées et clôtures), avant une ouverture au public au printemps 2025.

### **III- Mobilisation des publics : stratégie départementale d'achat de billetterie**

Le Département, en tant que collectivité hôte et partie prenante au sein de la gouvernance des Jeux, a accès, à l'achat, à des volumes importants de billets pour les Jeux OLY et PARA. Il a choisi de saisir cette opportunité pour élaborer une stratégie qui serve à la fois l'objectif d'une **participation directe des habitant.e.s** aux JOP, mais également des objectifs de politique publique en direction de publics cibles, en lien avec les projets d'héritage.

#### **A. Principes d'accès à la billetterie de Paris 2024**

**Les principes d'accès au programme billetterie de Paris 2024 pour les collectivités hôtes ont été délibérés dans le cadre du CA de décembre 2021 :**

- L'accès principal est celui de **billetterie dite territoriale**: 1M de billets (500 000 pour les OLY et 500 000 pour les PARA) accessibles aux tarifs commerciaux, dont une grande majorité de billets à 24€
- Pour des opérations de relations publiques, possibilité d'accéder à la **billetterie dite « stakeholder »** qui permet aux partenaires des JOP (collectivités hôtes, fédérations, CNOSF, partenaires commerciaux) d'acquérir également jusqu'à 1M de billets (750 000 pour les OLY et 250 000 pour les PARA).
- Paris 2024 via son fonds de dotation met en œuvre une **« billetterie sociale »** qui va permettre de proposer des billets gratuits au Mouvement sportif, à l'Etat et aux collectivités hôtes cheffes de file : un quota de 4000 billets a été réservé pour le Département (2500 OLY et 1500 PARA). Les communes hôtes de Seine-Saint-Denis

ont aussi accès à cette billetterie.

## **B- Stratégie d'achat de billetterie par le Département**

Le Département a d'abord souhaité **prioriser les compétitions et sites se situant en Seine-Saint-Denis**, tout en permettant également à des publics de bénéficier d'une offre vers des sites majeurs/attractifs se situant à Paris. Il a aussi élaboré sa stratégie d'acquisition, en particulier concernant le mouvement sportif, en ciblant les disciplines sportives représentées sur le territoire.

Le choix est également fait de prévoir d'acquérir **des volumes importants de billets pour les Jeux paralympiques** en lien avec la stratégie d'héritage paralympique et en raison du calendrier des jeux PARA, plus propice pour le public scolaire. Pour autant, il a tenu à proposer à des structures du champ du handicap ou à des jeunes de se rendre aux OLY.

Il a également fait le choix fort **d'étendre largement la distribution de billets en termes de publics cibles**, en ne réservant pas la distribution au mouvement sportif, considérant que l'évènement concerne une large diversité de publics ou d'acteurs.

Enfin, la stratégie d'achat privilégie une **logique de groupe** quand c'est possible. Des groupes de bénéficiaires, inscrits dans un dispositif de politique publique ou un projet d'héritage, se verront proposer des billets par leur structure d'accompagnement (clubs, missions locales, collèges, ESMS...). La billetterie vient alors **valoriser ou renforcer des parcours ou projets, individuels et collectifs**, dans le champ éducatif, de l'insertion, du sport ou de la culture.

Ainsi pour les Jeux Olympiques, le Département avait fait la demande de 16 000 billets et compte demander autour de 24 000 billets pour les Jeux Paralympiques.

Au global le Département prévoit l'acquisition de 40 000 **billets pour les Jeux** pour un **montant prévisionnel maximal de 1M d'euros**. Les volumes et montant finaux seront connus fin 2023 après l'ouverture du programme de billetterie pour les paralympiques.

## **C. Allocation de billetterie olympique**

La phase de demande d'allocation pour la billetterie olympique était ouverte en novembre 2022 et le retour d'allocation accordée par Paris 2024 a été réalisée le 11 avril 2023. La demande pour la billetterie paralympique ouvrira en juin 2023 et donnera lieu à une allocation initiale entre septembre et novembre 2023.

### 1) Volume de billets pour les Jeux Olympiques

Pour les Jeux Olympiques, le Département avait demandé un volume de 16 000 billets ; compte-tenu du nombre de demandes et des jauges restreintes, il a acquis :

**13 479 billets pour un coût total de 379 968€ répartis comme suit:**

- 160 pour les cérémonies d'ouverture et de clôture
- 192 billets Catégorie A
- 115 billets Catégorie B
- 790 billets Catégorie C
- 12 252 billets Catégorie D. Sur ces billets de catégorie D, **2 500 billets à 24€ pour un coût total de 60 000€ sont financés entièrement par le fonds de dotation de Paris 2024**. Cette allocation est liée au statut de collectivité hôte du Département.



## 2) Répartition de l'allocation par cible de publics

**Le Département a souhaité, dans le cadre de sa stratégie, avoir quatre grandes cibles de publics : la jeunesse, le mouvement sportif, les publics du champ social, et les acteurs impliqués dans la préparation des Jeux.**

- **Le public jeunesse**

Une dotation importante de billetterie est fléchée sur la jeunesse et en particulier les collégiens. Ainsi est prévue une dotation à destination des élèves inscrits dans le **dispositif « Pass sport 5<sup>ème</sup> » ou pour les collèges du dispositif « 130 pays, 130 collèges »**

Le Département a également souhaité que des **jeunes accompagnés et suivis par les services de l'ASE** puissent bénéficier d'un billet via les structures et dispositifs d'accompagnement dans lesquels ils sont inscrits, dans une logique de groupe et en lien avec le projet éducatif qui leur est proposé.

Au total, environ 4 500 billets pour les Jeux Olympiques seront proposés à cette cible de public.

Pour les Jeux Paralympiques, le Département demandera environ 17 000 billets pour le public jeune et en particulier les collégiens.

- **Le mouvement sportif**

Le Département conduit une politique sportive de **soutien aux comités départementaux et grands clubs du territoire** favorisant un développement des disciplines et une pratique encadrée pour toutes et tous. Alors que la Seine-Saint-Denis fournit de **nombreux champions**, et compte plus de 19 000 licenciés, le Département proposera à ses partenaires **des billets** dans les disciplines les plus représentées dans le département et aux JOP (water-polo, athlétisme, judo ou encore rugby). Cette dotation permettra de récompenser **les licenciés et les bénévoles pour leur engagement sportif.**

Les billets seront fléchés vers les comités départementaux, les clubs sous convention d'objectifs (engagés dans un projet de développement départemental de la discipline), ainsi que les lauréats d'Impact 2024 avec groupes de bénéficiaires ou même les athlètes de Génération Jeux. **Les partenaires sportifs seront incités à présenter des listes paritaires.**

Environ 3500 billets seront proposés à ce public pour les Jeux Olympiques.

Pour les Jeux Paralympiques, le Département demandera environ 1500 billets pour ces mêmes publics.

- **Les publics prioritaires du Département dans le cadre de ses compétences sociales**

L'accès des personnes en situation de handicap, de perte d'autonomie ou simplement senior du territoire est également une priorité du programme de billetterie départemental. Ainsi **les publics adultes accompagnés dans les ESMS** du Département pourront bénéficier de la billetterie, en faisant si possible le lien avec un projet de développement du sport et de la culture dans le cadre du projet d'établissement.

Le Département favorise également via le **dispositif IKARIA** une vie sociale, culturelle, sportive et de loisirs la plus riche possible pour tous les séniors, et permettra à une partie d'entre eux de bénéficier de billets.

Enfin les personnes éloignées de l'emploi qui se sont inscrites dans des **parcours de remobilisation vers l'emploi par le sport (dispositif inser'sport), de formation et d'insertion vers les métiers des Jeux pourront bénéficier de billets.**

Environ 2500 billets seront proposés à ces publics pour les Jeux Olympiques.

Pour les Jeux Paralympiques, le Département demandera environ 1500 billets pour ces mêmes publics.

- **Les individus et partenaires engagés dans le projet de territoire et dans la dynamique des JOP**

Le Département souhaite également remercier, valoriser et inviter aux compétitions des personnes engagées à titre individuel ou collectif dans la préparation des JOP et dans les grands projets du territoire.

Il s'agit d'abord des acteurs associatifs ou économiques engagés dans la préparation des JOP : **acteurs économiques, acteurs du IN SDD, acteurs culturels engagés dans l'olympiade culturelle ou autres partenaires investis dans la vie sociale et économique du département.**

Par ailleurs, de nombreux habitants vont également être mobilisés en tant que **volontaires des Jeux**, et contrairement à Paris 2024, le Département souhaite leur permettre d'accéder en tant que spectateurs aux compétitions.

Enfin, le Département souhaite également valoriser **les agents de toutes les directions engagés dans la livraison des JOP et du projet d'héritage.** Il s'agit à la fois d'agents qui ont travaillé sur les JOP, mais aussi d'agents engagés dans le dispositif relayeurs des JOP (dispositif d'ambassadeurs des JOP au sein de la collectivité). Enfin, un quota de billets sera proposé à l'ensemble des agents départementaux .

Environ 3000 billets seront proposés à ces publics pour les Jeux Olympiques.

Pour les Jeux Paralympiques, le Département demandera environ 2500 billets pour ces mêmes publics.

Tels sont les éléments que je souhaitais porter à votre connaissance dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques et paralympiques 2024.

Le président du Conseil départemental,

**Stéphane Troussel**

## Délibération n° du 8 juin 2023

### PARIS 2024 EN SEINE-SAINT-DENIS – PLAN DE MOBILISATION ET DISPOSITIFS D'HÉRITAGE – ÉLÉMENTS D'ACTUALITÉ SUR LA LIVRAISON DES JOP DE 2024 ET SUR LA STRATÉGIE DÉPARTEMENTALE D'ACHAT DE BILLETTERIE

Le conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le rapport de son président,

**après en avoir délibéré,**

- PREND ACTE de la présentation du rapport sur Paris 2024 en Seine-Saint-Denis – Plan de mobilisation et dispositifs d'héritage – Éléments d'actualité sur la livraison des JOP de 2024 et sur la stratégie départementale d'achat de billetterie.

Pour le président du conseil départemental  
et par délégation,

Adopté à l'unanimité :	Adopté à la majorité :	Voix contre :	Abstentions :
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

*Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.*

